

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 7 septembre 2010 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire : monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
André Bernier;
Robert Leclerc;
Guy Lapointe;

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;
Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures 00 minute par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

232-09-2010

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Demande d'affichage du Cercle des fermières d'Upton
- 10.2 Demande de commandite du Cercle des fermières d'Upton
- 10.3 Reconditionnement du « Primer » sur le camion incendie 233
- 10.4 La Semaine québécoise de réduction des déchets 2010 - Proclamation
- 10.5 Fuites d'eau sur la rue des Érables

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2010

233-09-2010

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 6 juillet 2010 et que soit apportée, à la résolution 212-07-2010, la correction suivante :

« En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit embauché monsieur Tommy Turbide à titre de pompier à temps partiel. »

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

234-09-2010

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 137 492,02\$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de juillet et août 2010 pour une somme de 82 898,53\$.

3.2 Facture de la MRC d'Acton pour les travaux dans la branche 22 de la rivière Scibouette

235-09-2010

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payée la facture CRF1000105 de la MRC d'Acton concernant les travaux dans la branche 22 de la rivière Scibouette pour un montant de 2 273,28\$. Cette somme sera facturée aux propriétaires concernés selon leur superficie contributive respective du bassin versant.

4. ADMINISTRATION

4.1 Période de questions (20 minutes)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

4.2 Agenda 2011

Considérant qu'il y a lieu de commander des agendas 2011 à l'effigie de la Municipalité;

Considérant que le prix unitaire est de 5,85 \$ pour une quantité de 50 agendas;

236-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale procède à l'achat de 50 agendas promotionnels au montant de 5,85 \$ l'unité, plus les taxes applicables.

4.3 Échéance des obligations – Série BM

Considérant que viennent à échéance deux obligations – Série BM et que la Société québécoise d'assainissement des eaux offre à la Municipalité de régler en tout ou en partie les montants concernés, soit 6 594,22 \$ et 10 132,36 \$;

Considérant que si la Municipalité ne paie pas les montants restants à l'échéance, les obligations seront automatiquement refinancées;

237-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient reconduits les deux obligations – Série BM de la Société québécoise d'assainissement des eaux aux montants respectifs de 6 594,22 \$ et 10 132,36 \$.

4.4 Réclamation de monsieur Réjean Cardin

Ce point est retiré et reporté à une séance ultérieure.

4.5 Formation pour madame Sylvia Ouellette

Considérant qu'une formation aura lieu concernant les nouveautés du logiciel comptable qui est utilisé à la Municipalité par madame Sylvia Ouellette;

Considérant que cette formation aura lieu le 27 octobre prochain à Drummondville au coût de 235,00 \$ incluant la documentation ainsi que le repas du midi;

238-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Sylvia Ouellette, directrice adjointe soit autorisée à suivre cette formation le 27 octobre prochain;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer les frais relatifs à cette journée de formation.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Nomination de monsieur Benoît Gauthier

Considérant que monsieur Benoît Gauthier, pompier à temps partiel pour la Municipalité a déjà l'expérience de capitaine, qu'il possède déjà plus de 25 ans d'expérience à titre de pompier à temps partiel et qu'il a la volonté et la disponibilité pour occuper un tel poste;

Considérant que le directeur du service des incendies, monsieur Yves Ricard recommande la nomination de monsieur Benoît Gauthier à titre de capitaine du service des incendies;

239-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit nommé, monsieur Benoît Gauthier, à titre de capitaine du service des incendies de la Municipalité et que cette nomination soit effective à partir d'aujourd'hui.

5.2 Achat d'écussons pour le service des incendies

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'écussons pour le service des incendies;

Considérant que l'entreprise Tan-Ex propose un prix de 2,67 \$ l'unité pour une quantité de 100 écussons;

240-09-2010

En conséquence **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisé monsieur François Hamel, directeur adjoint au service des incendies de la Municipalité à procéder à l'achat de 100 écussons pour un montant unitaire de 2,67 \$ plus les taxes applicables.

5.3 Inscription du pompier Kevin Brunelle à la formation d'officier non urbain

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription du pompier Kevin Brunelle à la formation d'officier non urbain;

Considérant que les coûts de cette formation s'élèvent à un montant d'environ 1 500\$ selon le nombre de participants inscrits;

241-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisé monsieur Kevin Brunelle à suivre la formation d'officier non urbain;

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à défrayer les coûts relatifs à la formation d'officier non urbain pour monsieur Kevin Brunelle.

5.4 Achat d'un ensemble de charge pour l'auto pompe du camion 233

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un ensemble de charge pour l'auto pompe du camion 233;

Considérant les soumissions suivantes :

Entreprise	Montant (plus taxes)
L'Arsenal	2 573,00 \$
Industries Lafleur	1 754,00 \$
Boivin et Gauvin	1 270,00 \$

Considérant que la soumission de l'entreprise Boivin et Gauvin s'élève à un montant de 1 270,00 \$ plus les taxes applicables et qu'elle s'avère la soumission la plus basse et conforme;

242-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de Boivin et Gauvin pour un montant de 1 270,00\$ plus les taxes.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2010

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois de septembre 2010 pour une somme de 14 200\$ plus les taxes;

243-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à disposer d'un budget au montant de 14 200,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

6.2 Demande d'autorisation de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton en sa résolution du conseil numéro 266-08-2010 concernant l'installation de panneaux d'identification à l'intersection de la route 211 et le rang de la Chute afin d'identifier le 11^{ème} Rang ainsi que le chemin Upton;

244-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la demande de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton afin que soit installé un panneau d'identification à l'intersection de la route 221 et du rang de la Chute;

Que soit faite la demande auprès du ministère des Transports du Québec.

6.3 Formation de monsieur Mario Sansoucy pour le drainage du réseau routier

Considérant que les 14 et 15 septembre prochains se tiendra une formation sur le drainage du réseau routier et qu'il serait opportun que monsieur Mario Sansoucy suive la formation;

Considérant que le coût de cette formation s'élève à 502,29 \$ plus taxes;

245-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisé monsieur Mario Sansoucy à suivre la formation intitulée « drainage du réseau routier »;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer les coûts de la formation ainsi que les coûts relatifs à ces journées.

6.4 Soumission pour le plan d'emprise et les relevés des fossés pour la rue des Lilas

Considérant que madame Cynthia Bossé, directrice générale a demandé à François Malo, arpenteur-géomètre, de présenter une soumission pour le plan d'emprise et les relevés des fossés pour la rue des Lilas;

Considérant que monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, a présenté une soumission s'élevant à un montant de 10 405,00 excluant les taxes;

246-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la soumission de monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, soit acceptée conditionnellement à ce que monsieur Malo réalise le mandat d'ici la fin septembre au plus tard.

6.5 Demande de monsieur Paul Plourde résidant du rang de la Chute

Considérant la demande de monsieur Paul Plourde résidant du rang de la Chute qui soutient que le bruit des freins Jacob qu'utilisent les camionneurs à la hauteur du chemin Penelle, constitue une pollution par le bruit très dérangeante pour les habitants du secteur;

Considérant que la demande de monsieur Plourde est de procéder à l'installation d'une enseigne afin de restreindre l'utilisation des freins Jacob sur le rang de la Chute à l'intersection du chemin Penelle;

247-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité soit favorable à la demande de monsieur Paul Plourde et que la demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin qu'il prenne en considération la présente.

6.6 Formation pour une classe 3 pour monsieur Roger Garneau

Considérant que la saison hivernale approche et qu'il y a lieu de procéder à l'inscription de monsieur Roger Garneau, employé de la voirie, pour l'obtention de sa classe 3;

Considérant l'offre de service de l'École D.J. 2000 au montant de 735,00 \$ pour la formation de la classe 3 et que cette offre inclus l'accompagnement lors de l'examen;

248-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé soit autorisée à inscrire monsieur Roger Garneau pour la formation de la classe 3;

Qu'elle soit autorisée à payer les frais relatifs à cette formation;

Que les frais encourus par cette formation soient remboursés par monsieur Garneau sur une période d'un an.

6.7 Soumission pour l'évaluation des fondations du 5^{ième} Rang et de la rue des Lilas

Considérant le projet de réfection des chaussées du 5^{ième} Rang et de la rue des Lilas;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation des fondations des chemins concernés pour établir l'ampleur des travaux à effectuer;

Considérant que madame Cynthia Bossé, directrice générale a demandé à la firme LVL de produire une soumission pour connaître l'état des fondations du 5^{ième} Rang et de la rue des Lilas et que le montant s'élève à 11 250,00 \$, soit 5 325,00 \$ pour la rue des Lilas et 5 925,00 \$ pour le 5^{ième} Rang et que les montants comprennent les travaux suivants :

- Organisation du chantier;
- Mobilisation et démobilisation;
- Exécution de 19 forages de 1 m à 1,2 m de profondeur;
- Travaux en laboratoire;
- Supervision, ingénierie, suivi et rapport;

249-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la soumission de la firme LVL au montant de 11 250,00 \$ soit acceptée tel que présentée et que la mandat soit attribué dans les meilleurs délais.

6.8 Réfection du 5^{ième} Rang et de la rue des Lilas – Offre de services professionnels

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Avis de motion concernant un règlement établissant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 22 du cours d'eau Scibouette

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement établissant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 22 du cours d'eau Scibouette.

7.2 Demande de monsieur Christian Champigny

Considérant la demande de monsieur Christian Champigny concernant l'installation personnelle d'une petite station de pompage afin que le liquide s'écoulant de sa fosse septique soit reconduit dans les égouts municipaux sur la rue Brasseur;

Considérant que l'installation et l'entretien de cette mini station de pompage seraient aux frais du requérant;

250-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que vérification soit faite auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour connaître leurs exigences;

Que soit acceptée la demande de monsieur Champigny si les exigences du ministère du Développement durable et des Parcs sont rencontrées.

7.3 Visite guidée des stations d'usines d'épuration et de filtration

Considérant que dans une parution du journal le Bavard une invitation était lancée aux citoyens et citoyennes de la Municipalité concernant la visite guidée des installations aux usines de filtration et d'épuration;

Considérant qu'à ce jour, seulement 3 personnes se sont inscrites pour participer à la visite guidée;

251-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit annulée la visite guidée pour les stations d'usines d'épuration et de filtration vu le nombre peu élevé d'inscription.

7.4 Achat d'analyseurs de chlore et turbidimètre

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'analyseurs de chlore ainsi que d'un turbidimètre;

Considérant que madame Caroline Martin de la firme Aquatech a procédé à une demande de soumission et qu'elle recommande les achats suivants :

Produits	Fournisseur	Montant taxes en sus
Analyseurs de chlore	Siemens	844,34 \$
Turbidimètre	Meunier	2 923,34 \$

252-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Caroline Martin soit autorisé à procéder aux achats suivants :

- Analyseurs de chlore à l'entreprise Siemens au montant de 844,34 \$, plus les taxes;
- Turbidimètre à l'entreprise Meunier au montant de 2 923,34 \$, plus les taxes.

7.5 Puits no. 1 demande de soumission

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des essais de pompage de longue durée avec analyses d'eau au puits no.1;

Considérant que l'entreprise Laforest Nova Aqua (LNA) a produit une soumission s'élevant à un montant de 22 075\$ avant taxes laquelle comprend la production d'un rapport hydrogéologique;

253-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandatée l'entreprise Laforest Nova Aqua (LNA) à procéder à des essais de pompage de longue durée avec analyses d'eau au puits no. 1;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer un montant de 22 075,00 \$ plus les taxes pour la réalisation des travaux.

7.6 Désignation d'un comité de sélection pour l'appel d'offres relatif à l'exploitation des ouvrages

Considérant l'appel d'offres relatif à la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un comité de sélection formé d'au moins trois (3) membres non élus vu le système de pondération et d'évaluation utilisé pour analyser les appels d'offres pour des services professionnels;

254-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que soient nommés, madame Cynthia Bossé, directrice générale, monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics et monsieur Robert Ducharme, ingénieur de la firme Teknika-HBA pour étudier les soumissions et faire rapport du résultat au Conseil municipal.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Nouveau système de son pour la salle communautaire

Considérant que le budget 2010 prévoit l'acquisition d'un nouveau système de son pour la salle communautaire;

Considérant que madame Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs a demandé à deux entreprises de produire une soumission afin que soit installé un nouveau système de son à la salle communautaire avec les spécifications suivantes :

- Haut parleur;
- Support d'enceinte mural;
- Ensemble de microphone (micro-fil-pied);
- Système à émetteur à main;
- Console de son;
- Lecteur CD/MP3;
- Temps d'installation;

Considérant que les résultats sont les suivants :

Entreprise	Montant taxes en sus
Son-Arts Productions	4 115,80 \$
Drummond Musique	2 653,97 \$

255-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de Drummond Musique pour l'acquisition et l'installation ainsi que la formation pour un nouveau système de son à la salle communautaire et ce, au montant de 2 653,97 \$ plus les taxes applicables.

8.2 Lettre d'appui pour le projet de Transport collectif et de sa tarification sociale

Considérant que l'organisme Transport Collectif de la MRC d'Acton désire offrir une facilité d'accès au transport aux jeunes de la MRC et ainsi assurer une plus grande mobilité et un meilleur accès aux services sans égard au revenu familial;

Considérant que le Transport Collectif de la MRC a déposé à la CRÉE Montérégie-Est pour l'appel de projet aux concertations locales visant à soutenir le développement de conditions de vie équitable dans le cadre de l'entente sur l'ATI en Montérégie-Est;

Considérant qu'une lettre d'appui est demandée à la Municipalité par le Transport collectif de la MRC d'Acton dans son procédé de demande de soutien financier;

256-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit appuyée la demande du Transport Collectif de la MRC d'Acton.

8.3 Demande de commandite de l'organisme le Phare de Saint-Hyacinthe et régions inc.

Considérant que l'organisme Le Phare de Saint-Hyacinthe et régions inc. est présentement en campagne de financement afin de permettre le bon fonctionnement de son centre qui vient en aide à l'entourage de personnes qui présentent des manifestations cliniques reliées à un trouble de santé mentale;

257-09-2010

En conséquence **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité participe à la campagne de financement de l'organisme Le Phare pour un montant de 50,00 \$.

8.4 Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la Région d'Acton

Le 24 septembre prochain se tiendra le Tournoi de Golf de la Chambre de commerce de la Région d'Acton et la Municipalité est invitée à commanditer l'évènement pour un montant variant entre 125,00 \$ et 1000,00 \$.

La Municipalité d'Upton ne participera pas cette année au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la Région d'Acton.

8.5 Demande de droit de passage pour la saison de Quad 2010-2011

Considérant la demande de monsieur Pierre Joncas, président du Club 3 & 4 Roues du Comté de Johnson quant à l'obtention du droit de passage sur certaines rues, routes et rangs de la Municipalité pour leur saison de Quad 2010-2011;

Considérant que la demande de monsieur Joncas concerne également l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes ainsi que pour celle des citoyens et citoyennes de la Municipalité;

258-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit accordée la demande de droit de passage formulée par monsieur Pierre Joncas, président du Club 3 & 4 Roues du Comté de Johnson.

8.6 Stores pour la bibliothèque

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.7 Demande d'aide financière de la part de Transport Collectif de la MRC d'Acton

Considérant que cette année, l'opération Nez Rouge sera dirigée par Transport Collectif de la MRC;

Considérant que pour assurer la survie du service dans notre MRC, Transport Collectif de la MRC fait appel à toutes les municipalités de son territoire ainsi qu'à la municipalité de Durham Sud afin qu'elles déboursent un montant de 100,00 \$ pour que le service soit maintenu;

Considérant que le nom des municipalités participantes se verrait inscrit sur chacune des vestes portées par les bénévoles lors de l'opération;

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus;

259-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité débourse un montant de 50,00 \$ pour le maintien de l'organisme Opération Nez Rouge sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Acton.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour les mois de juillet et août 2010

Le rapport du service d'inspection pour les mois de juillet et août 2010 est déposé et tous les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Premier projet de règlement 2010-206 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton pour créer la zone 513 à même la zone 502.

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone, à même la zone agricole numéro 502, où seraient autorisées les habitations unifamiliales isolées, ainsi que les équipements et infrastructures publiques;

260-09-2010

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

En conséquence **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le présent règlement soit adopté tel que rédigé;

Que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent avoir lu le projet de règlement mentionné et tel que prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, ils renoncent à sa lecture.

9.3 Avis de motion concernant le projet de règlement 2010-206

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présenté à une séance ultérieure le règlement 2010-206 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton pour créer la zone 513 à même la zone 502.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 5 octobre 2010 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera ledit projet de règlement, de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

9.4 Premier projet de règlement 2010-207 modifiant le règlement de zonage afin de revoir la délimitation des zones 108, 114, 115 et 119

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir la délimitation des zones 108, 114, 115 et 119 et des lots projetés à l'intérieur de ces zones ;

Attendu que les recommandations contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : CCU-2010-282) ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

261-09-2010

En conséquence **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe , appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le présent projet de règlement soit adopté tel que rédigé;

Que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent avoir lu le projet de règlement mentionné et tel que prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, ils renoncent à sa lecture.

9.5 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 2010-207

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présenté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2010-207 modifiant le règlement de zonage afin de revoir la délimitation des zones 108, 114, 115 et 119.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 5 octobre 2010 à 19 h 45 à la salle du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera ledit projet de règlement, de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

9.6 Invitation du Comité de la Rivière Noire

Considérant que le Comité de la Rivière Noire travaille actuellement à la sensibilisation du reboisement des berges de la Rivière Noire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton ont déjà accepté de s'impliquer dans le projet du Comité de la Rivière Noire;

Considérant que pour plus d'impact, toutes les municipalités concernées et touchées par le bassin de la Rivière Noire doivent s'unir pour protéger la Rivière Noire;

Considérant que le Comité de la Rivière Noire désire que la Municipalité d'Upton s'implique en recommandant qu'un élu municipal ainsi que l'inspecteur désigné pour l'application de la réglementation sur les cours d'eau siègent sur ledit comité;

262-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le conseiller monsieur Guy Lapointe et l'inspecteur municipal, monsieur Mario Sansoucy soient désignés pour siéger sur le Comité de la Rivière Noire.

9.7 Demande de monsieur Bertrand Miclette

Concernant la demande de monsieur Bertrand Miclette d'acquérir une partie du lot adjacent à sa propriété et appartenant à la Municipalité et que celle-ci est toujours sans nouvelles de l'entreprise Bec-O au sujet de l'évolution leur projet, il est donc demandé à madame Cynthia Bossé, directrice générale de rencontrer monsieur Ty Diep de l'entreprise Bec-O à ce sujet.

9.8 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q relative au lot 1 959 836

Considérant la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Christian Champigny à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), à l'égard du lot 1 959 836 du cadastre du Québec et ce, sur une superficie de 90 m²;

Considérant que monsieur Champigny projette implanter un usage accessoire à l'usage résidentiel existant soit offrir les services de santé reliés à la massothérapie spécialisée pour les personnes souffrant d'œdème suite à un cancer ou à un accident;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que la demande vise une partie du lot 1 959 836 dont les sols sont constitués à 100% de classe 2, mais présentant une contrainte de surabondance d'eau;

Considérant que la demande vise une superficie de 90 m² dans un garage privé existant (construit en 1964) lequel est accessoire à l'habitation unifamiliale (construite en 1911) qui est actuellement utilisé à des fins résidentielles, sur le même lot que la Ferme Champy;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur leurs développement ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants puisque les activités projetées seront réalisées à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel existant, qu'il n'y a pas construction d'un nouveau bâtiment résidentiel ni morcellement de l'immeuble existant et de surcroît, l'utilisation de la ferme demeure inchangée;

Considérant que les activités d'élevage existantes sont situées à plus de 700 mètres de l'emplacement visé par la demande et que l'emplacement est contigu au périmètre d'urbanisation de la Municipalité d'Upton;

263-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton est favorable à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de monsieur Christian Champigny pour implanter sur le lot 1 959 836, à l'intérieur d'un bâtiment accessoire résidentiel existant et sur une superficie de 90 m², les services de santé reliés à la massothérapie spécialisée.

9.9 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q relative au lot 1 957 269

Considérant la demande de madame Marie-Ève Chicoine et de monsieur Dominique Brisebois à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit la construction d'une résidence principale sur le lot 1 957 269 du cadastre du Québec contenant en superficie 3 780,2 m²;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

Considérant que la demande vise le lot 1 957 269 dont les sols sont constitués à 100% de classe 4, mais présentant une contrainte de basse fertilité et une contrainte de manque d'humidité;

Considérant que le lot visé par la demande est de superficie trop restreinte pour y pratiquer l'agriculture et qu'il ne peut être joint à un autre immeuble de superficie viable pour l'agriculture ;

Considérant que tous les lots contigus au lot visé par la demande sont déjà construits sauf un qui a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ pour usage autre qu'agricole ;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et leur développement ni de contraintes sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants puisque le lot 1 957 269 est déjà entouré de plusieurs résidences et est situé dans un secteur composé principalement de résidences unifamiliales qui est déjà identifié comme étant un îlot déstructuré au schéma d'aménagement de la MRC d'Acton ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton;

Considérant qu'il ne résulterait pas de contraintes supplémentaires résultant de l'application des lois et règlements (distances séparatrices) sur les exploitations agricoles présentes dans le secteur puisque plusieurs résidences unifamiliales existantes sont plus près de ces exploitations agricoles que celle qui est projetée dans la présente demande d'autorisation ;

264-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton est favorable à l'autorisation de la demande pour utilisation à une fin autre que l'agriculture soit la construction d'une résidence principale sur le lot 1 957 269 contenant en superficie 3 780,2 m².

10. DIVERS

10.1 Demande d'affichage du Cercle des Fermières d'Upton

Considérant que le 26 septembre prochain aura lieu au Centre communautaire, l'exposition annuelle du Cercle des Fermières;

Considérant la demande de la présidente, madame Josée Phaneuf, pour que soit installé un panneau publicisant l'évènement, sur le terrain du Centre communautaire pour la période du 10 au 27 septembre;

265-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande du Cercle des Fermières d'Upton afin qu'un panneau soit installé sur le site du Centre communautaire pour d'afficher leur exposition annuelle.

10.2 Demande de commandite du Cercle des Fermières

Considérant que l'exposition annuelle du Cercle des Fermières aura lieu le dimanche, 26 septembre au Centre Communautaire;

Considérant que l'argent amassé sous forme de commandite, sert à remettre des prix aux artisans et artisanes locaux et que des ateliers de couture, de tricot, de peinture et de bricolage sont offerts aux élèves du primaire et du secondaire et ce, gratuitement;

266-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit accordé au Cercle des Fermières pour la tenue de leur exposition annuelle.

10.3 Reconditionnement du « Primer » sur le camion incendie 233

Considérant qu'il y a lieu de procéder au reconditionnement du «Primer» sur le camion incendie 233;

Considérant que la soumission de l'entreprise l'Arsenal s'élève à un montant de 1 409,88 \$, taxes incluses, pour le reconditionnement du « Primer » sur le camion incendie 233;

267-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit reconditionné le « Primer » sur le camion incendie 233 au montant de 1 409,88 \$ incluant les taxes tel que soumis par l'entreprise l'Arsenal.

10.4 La semaine québécoise de réduction des déchets 2010 — Proclamation

Considérant que l'édition de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par *Action RE-buts* et son principal partenaire la société d'état *RECYC-QUÉBEC*, se déroulera cette année, du 17 au 24 octobre 2010;

Considérant que la Municipalité d'Upton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

268-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le conseil de la Municipalité d'Upton proclame la semaine du 17 au 24 octobre 2010, "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

Que de l'information sur différents trucs pour réduire à la source, la production des déchets, le réemploi, le recyclage, la valorisation soit insérée dans la prochaine édition du Bavard.

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

10.5 Fuites d'eau sur la rue des Érables

Considérant les nouvelles fuites d'eau sur la rue des Érables et sur la route 116 à la hauteur du Camping WigWam;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réparation de ces fuites dans les plus brefs délais;

269-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que les fuites d'eau sur la rue des Érables soient réparées;

Que la fuite d'eau sur la section de la rue des Érables appartenant au Camping Wigwam soit facturée et envoyée aux propriétaires du camping.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant les mois de juillet et août 2010.

270-09-2010

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des

conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant les mois de juillet et août 2010.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

271-09-2010

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 05 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.